



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT LE LUNDI 2 FÉVRIER 2026 À 19H À la salle du conseil municipal Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Pierre Larivière
Les conseillers : M. Hugo Guertin
M. Jonathan Bédard
Mme Marie-Eve Massé
Mme Lynda Cusson
M. Marc-André Dubreuil

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Absent : M. Michaël Roy

Sont également présentes :

Mme Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière
Mme Nadine Lavallée, adjointe à la direction générale et au greffe

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue adressé de la part du maire.

029-02-2026

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés.

Adoptée

030-02-2026

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 à 19h et de la séance extraordinaire du 26 janvier 2026 à 19h30

Il est proposé par Hugo Guertin
Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 à 19h et de la séance extraordinaire du 26 janvier 2026 à 19h30.

Adoptée

031-02-2026

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

SALAIRES ET CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	46 463,78 \$
COMPTES PAYÉS	2 153,22 \$



Municipalité du Village de Roxton Falls

COMPTES À PAYER 75 187,58 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2026 : 123 804,58 \$

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de janvier 2026 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

032-02-2026

Rapport du directeur des travaux publics

En l'absence du directeur des travaux publics, M. Marc-André Cabana, Mme Julie Gagné, directrice générale fait rapport des différents travaux qui ont été complétés en janvier 2026 et de ceux à venir;

Travaux complétés en janvier :

- Déneigement et routine d'inspection quotidienne

Travaux à venir :

- Landry Société Immobilière Inc. rue Notre-Dame : une inspection par caméra est requise sur la conduite d'égout sanitaire située en servitude sur le terrain, afin de constater l'état de la conduite et préciser sa localisation en prévision de la phase 2 de la construction d'un immeuble à logement.

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport service des travaux publics présenté par la directrice générale et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

033-02-2026

Directeur des travaux publics : embauche d'une nouvelle ressource

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale informe les élus de la conclusion du processus d'embauche pour le poste de directeur des travaux publics et que la candidature de M. Karl Pelchat, a été retenue par le comité;

CONSIDÉRANT QUE les conditions d'embauche sont incluses dans la convention de conditions de travail du directeur des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'embauche de M. Karl Pelchat, au poste de directeur des travaux publics et que la date de son entrée en fonction sera à déterminer en février, selon sa disponibilité.

Que le maire, M. Pierre Larivière et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Gagné, soient par la présente résolution autorisés à signer la convention de conditions de travail effective pour 2026, dans laquelle une période de probation de 6 mois est prévue à partir de la date d'entrée en fonction réelle.

Adoptée

034-02-2026

Raccordement luminaires – Rues des Pins et des Lilas

CONSIDÉRANT QU'une demande d'installation et de mise sous tension de deux luminaires a été formulée auprès d'Hydro-Québec pour les adresses suivantes :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

- Entre le 243-247, rues des Pins;
- Entre le 221-225, rues des Lilas;

CONSIDÉRANT QUE des frais de 880 \$, plus les taxes applicables, seront facturés à la fin des travaux et que ces coûts pourraient être ajustés si l'ampleur des travaux requis s'avère plus importante que prévue, sous réserve d'une nouvelle estimation approuvée au préalable;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Hugo Guertin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autorise la réalisation des travaux d'installation et de mise sous tension des deux luminaires par Hydro-Québec, conformément aux modalités présentées;
- Que les frais de 880 \$, plus les taxes applicables, soient acceptés et payés sur présentation de la facture applicable;
- Que tout ajustement de coûts fasse l'objet d'une nouvelle estimation soumise pour approbation avant le début des travaux supplémentaires.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments et liste des permis et certificats

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants

Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en fin du mois de janvier 2026, est déposé.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Une (1) personne est présente dans l'assistance et une (1) question est soulevée concernant l'entente avec la Ville de Granby relative à la carte-loisirs, notamment en matière de natation. M. Jonathan Allaire demande que le conseil élabore un projet portant sur une aide financière en lien avec certains cours visant la sécurité des enfants.

Règlement numéro 06-2024 établissant un programme de revitalisation

Une discussion a eu lieu concernant le Règlement numéro 06-2024 établissant un programme de revitalisation, portant notamment sur les modifications possibles relatives à la durée du programme, aux montants accordés et aux bâtiments visés.

Radio Acton : proposition de plan publicitaire pour 2026

La proposition de plan publicitaire pour 2026 soumise par Radio Acton a été examinée. Toutefois, la municipalité a décidé de ne pas y donner suite pour le moment et de plutôt référer le tout à la Régie de loisirs de Roxton Falls.

ITGS – Offre de service : proposition de gestion des services informatiques

CONSIDÉRANT la proposition déposée par ITGS en date du 21 janvier 2026, visant

035-02-2026



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

la fourniture de services de gestion informatique;

CONSIDÉRANT que l'option 1 prévoit des tableaux de prix détaillés mensuels permettant une meilleure planification budgétaire, tout en tenant compte des ajustements possibles selon l'évolution du nombre d'équipements;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Hugo Guertin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'accepte l'option 1 – tableaux de prix détaillés mensuels telle que présentée par ITGS pour les services de gestion informatique en date du 21 janvier 2026;
- QUE le coût annuel estimé à 10 112,40 \$, soient autorisés;
- QUE la facturation soit effectuée mensuellement conformément aux conditions prévues à l'entente;
- QUE la directrice générale soit mandatée pour signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de Roxton Falls, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

IDEOCOM : Offre de service : devis de production du site Web

Afin de comparer les différentes propositions du marché, nous prévoyons de demander des offres de services à d'autres producteurs de sites web pour la réalisation et/ou l'évolution de notre site internet.

036-02-2026

Nouvelle entente Premiers répondants – Santé Québec

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls offre un service de premiers répondants sur son territoire afin d'assurer une intervention rapide en situation d'urgence médicale;

ATTENDU QUE Santé Québec est responsable de la coordination des services préhospitaliers d'urgence;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet d'entente soumis par Santé Québec et jugent celui-ci conforme aux intérêts de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Hugo Guertin
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'APPROUVER la conclusion d'une nouvelle entente entre Santé Québec et la Municipalité concernant la prestation du service de premiers répondants sur le territoire municipal;
- D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document requis pour en assurer l'application.

Adoptée

037-02-2026

Triathlon du Parc nationale de la Yamaska – Autorisation de passage

ATTENDU QUE le Triathlon du Parc national de la Yamaska se tiendra le 7 juin 2026 et nécessite l'utilisation temporaire de certaines voies de circulation;

ATTENDU QUE la tenue de cet événement sportif régional contribue à la promotion



Municipalité du Village de Roxton Falls

de l'activité physique, du tourisme et de la mise en valeur du territoire;

ATTENDU QUE les organisateurs ont présenté une demande de droit de passage pour le parcours cycliste empruntant certaines routes situées sur le territoire de notre municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le droit de passage pour la tenue du Triathlon du Parc national de la Yamaska le 7 juin 2026, selon les parcours et horaires soumis par les organisateurs.

Adoptée

N° de résolution
ou annotation

038-02-2026

Offre de services – Devis technique : campagne de mesure de débit

CONSIDÉRANT les offres de services déposées par les compagnies CAN EXPLORE et EnviroServices, en lien avec la campagne de mesure de débit afin de recueillir de l'information sur la capacité résiduelle du réseau d'eaux usées de la Municipalité de Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE les deux offres sont similaires quant aux services et rapports proposés, mais que l'offre déposée par la compagnie EnviroServices est la moins cher;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service déposée par EnviroServices, en lien avec la campagne de mesure de débit, au coût de 32 096 \$ plus taxes, tel que présenté dans le document déposé en date du 30 janvier 2026.

Adoptée

039-02-2026

Programme d'achat de barils : récupération d'eau de pluie

CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l'eau constitue un enjeu environnemental, économique et social majeur;

CONSIDÉRANT QUE la récupération de l'eau de pluie permet de réduire la consommation d'eau potable pour des usages non essentiels tels que l'arrosage, le nettoyage extérieur et certains usages domestiques;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par un membre du conseil pour des initiatives favorisant les pratiques écoresponsables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc-André Dubreuil
Secondé par Hugo Guertin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls mette en place un programme d'achat de barils de récupération d'eau de pluie visant à encourager leur utilisation par les résidents;
- QU'une aide financière de 50 \$ puisse être accordée aux citoyens faisant l'achat d'un baril de récupération de pluie en fournissant la facture;
- QU'une campagne d'information et de sensibilisation accompagne le programme afin de promouvoir les bonnes pratiques de récupération et d'utilisation de l'eau de pluie.

Adoptée



Municipalité du Village de Roxton Falls

040-02-2026

N° de résolution
ou annotation

Projet de règlement numéro 01-2026 sur l'occupation et l'entretien de bâtiments de la Municipalité du Village de Roxton Falls : avis de motion

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Lynda Cusson, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le Règlement numéro 01-2026 sur l'occupation et l'entretien de bâtiments de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Ce projet de règlement vise à établir des normes minimales d'occupation et d'entretien des bâtiments, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sur l'ensemble de la Municipalité de Roxton Falls.

Adoptée

041-02-2026

Projet de règlement numéro 01-2026 sur l'occupation et l'entretien de bâtiments de la Municipalité du Village de Roxton Falls : adoption du projet de règlement

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement numéro 01-2026 sur l'occupation et l'entretien de bâtiments de la Municipalité du Village de Roxton Falls, est déposée séance tenante;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise à établir des normes minimales d'occupation et d'entretien des bâtiments, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sur l'ensemble de la Municipalité de Roxton Falls.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 01-2026 sur l'occupation et l'entretien de bâtiments de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

Règlements numéro 02-2026 à 06-2026

La Municipalité du Village de Roxton Falls tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 3 mars 2026 à 19h, en lien avec les modifications diverses au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme pour les zones 103 et 122 (secteur près des rues Notre-Dame, Dutilly, Saint-Étienne et Beauchemin).

042-02-2026

TECQ – Aide financière supplémentaire de 105 000 \$ pour les bâtiments municipaux de base

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière supplémentaire de 105 000 \$ dans le cadre du programme de la TECQ pour les bâtiments municipaux de base;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a discuté de différents projets pouvant bénéficier de cette aide financière;

CONSIDÉRANT que ces projets doivent faire l'objet d'une analyse afin d'en vérifier la faisabilité et l'admissibilité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Hugo Guertin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet d'achat de la propriété des Chevaliers de Colomb soit envisagé et qu'il soit analysé par l'administration municipale afin d'évaluer la possibilité de réalisation avec le Canton et que les recommandations soient présentées ultérieurement au conseil municipal.

Adoptée



Municipalité du Village de Roxton Falls

043-02-2026

N° de résolution
ou annotation

FSPS mise en valeur du centre-ville – Rapport final et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le rapport final concernant la création des œuvres pour la mise en valeur du centre-ville a été déposé, lequel présente un coût global de 29 358.62\$, comparativement à un coût estimé de 40 960\$;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été exécuté en totalité, à l'exception de l'installation de l'éclairage spécial à la chute, ce qui explique l'écart en les coûts réels et ceux estimés;

CONSIDÉRANT QUE la portion de budget non-utilisée de ce projet (environ 9 280\$) de l'enveloppe locale allouée à la Municipalité du Village de Roxton Falls du programme FSPS, pourra être laissée au solde de l'enveloppe et réservée à d'autres projets locaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport final et d'autoriser le paiement final de 6 650 \$ auprès de Jade Sarena, artisane, pour les œuvres de Pâques et de l'Halloween.

Adoptée

Programme d'aide financière pour le développement local

Une discussion sera prévue avec madame Geneviève Champagne sur la vision du projet en lien avec le programme d'aide financière au développement des entreprises touristiques – Tourisme Montérégie.

044-02-2026

Photocopieur : transfert à la Régie des loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls dispose d'un photocopieur;

CONSIDÉRANT QUE ce photocopieur serait requis pour les activités et les besoins opérationnels de la Régie des loisirs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marc-André Dubreuil
Secondé par Hugo Guertin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le transfert du photocopieur appartenant à la Municipalité du Village de Roxton Falls à la Régie de loisirs de Roxton Falls.

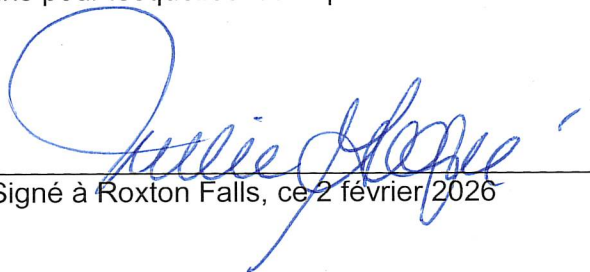
Adoptée

Deuxième période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune personne est présente dans l'assistance et aucune question est posée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.


Signé à Roxton Falls, ce 2 février 2026



Municipalité du Village de Roxton Falls

045-02-2026

N° de résolution
ou annotation

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marc-André Dubreuil
Secondé par Hugo Guertin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h52.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Pierre Larivière,
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière trésorière

****Je, Pierre Larivière, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***